

Descriptif d'un constat amiable

1 2 3 4 5

Remplissez clairement ces rubriques.

2

Localisation : soyez le plus précis possible : accès autoroute, route nationale, parking de grande surface, voie privée...

5

S'il y a des témoins, indiquez bien leurs nom et adresse. S'il n'y en a pas, précisez-le clairement.

6

C'est le nom qui figure sur la carte verte. Le conducteur et le preneur d'assurance peuvent être différents.

7 8 9

Chaque conducteur remplit les renseignements le concernant en utilisant son permis de conduire et l'attestation d'assurance (indiquez le nom de la société d'assurance et non celui de votre assureur conseil).

En cas d'accident avec un étranger, consultez le talon de la carte verte pour ne pas faire d'erreur.

10

Chaque conducteur indique le premier point de contact à l'aide d'une croix.

11

Chaque conducteur décrit les dommages subis par son véhicule. Ne laissez pas noter des dégâts qui n'auraient pas été provoqués par le choc.

15

Les deux conducteurs doivent signer tous les exemplaires. N'ajoutez rien après avoir signé. Ne pas oublier que signer c'est admettre les informations figurant sur le document.

Ne jamais signer un constat en blanc.

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

1 Date de l'accident Heure 2 Localisation Lieu 3 Blessé(s) même léger(s) non oui

4 Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B non oui 5 Témoins : noms, adresses et tél.

VÉHICULE A

6 Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance)
NOM : Prénom : Adresse : Code Postal : Pays : Tél. ou e-mail :

7 Véhicule
A MOTEUR REMORQUE
Marque, type N° d'immatriculation Pays d'immatriculation

8 Société d'assurance (voir attestation d'assurance)
NOM : N° de contrat : N° de carte verte : Attestation d'assurance ou carte verte valable du : au : Agence (ou bureau, ou courtier) : NOM : Adresse : Pays : Tél. ou e-mail : Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non oui

9 Conducteur (voir permis de conduire)
NOM : Prénom : Date de naissance : Adresse : Pays : Tél. ou e-mail : Permis de conduire n° : Catégorie (A, B, ...) : Permis valable jusqu'au :

10 Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche →

11 Dégâts apparents au véhicule A :

12 Mes observations :

12 CIRCONSTANCES :
Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis (cocher la mention nulle)

A B

1 * en stationnement / à l'arrêt
2 * quittait un stationnement / quittait une portière
3 prenait un stationnement
4 sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre
5 s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre
6 s'engageait sur une place à sens giratoire
7 roulait sur une place à sens giratoire
8 heurtait à l'arrêt, en roulant dans le même sens et sur une même file
9 roulait dans le même sens et sur une file différente
10 changeait de file
11 doublait
12 virait à droite
13 virait à gauche
14 reculait
15 empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse
16 venait de droite (dans un carrefour)
17 n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge

indiquer le nombre de cases marquées d'une croix

A signer obligatoirement par les DEUX conducteurs
Ne constituer pas une reconnaissance de responsabilité mais un constat des faits et des faits servant à l'établissement de l'enquête.

14 Croquis de l'accident au moment du choc

VÉHICULE B

6 Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance)
NOM : Prénom : Adresse : Code Postal : Pays : Tél. ou e-mail :

7 Véhicule
A MOTEUR REMORQUE
Marque, type N° d'immatriculation Pays d'immatriculation

8 Société d'assurance (voir attestation d'assurance)
NOM : N° de contrat : N° de carte verte : Attestation d'assurance ou carte verte valable du : au : Agence (ou bureau, ou courtier) : NOM : Adresse : Pays : Tél. ou e-mail : Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non oui

9 Conducteur (voir permis de conduire)
NOM : Prénom : Date de naissance : Adresse : Pays : Tél. ou e-mail : Permis de conduire n° : Catégorie (A, B, ...) : Permis valable jusqu'au :

10 Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche →

11 Dégâts apparents au véhicule B :

14 Mes observations :

15 Signature des conducteurs

12

C'est la partie la plus importante du constat, celle qui bien souvent va permettre de déterminer la responsabilité. Chaque conducteur coche, dans la colonne qui le concerne, les cases qui correspondent exactement aux manœuvres qu'il effectuait lors de l'accident.

Si les circonstances ne figurent pas, utilisez la case 14 - "Mes observations".

Ne pas confondre véhicule en stationnement (le conducteur est généralement hors du véhicule) et véhicule à l'arrêt (le conducteur est dans le véhicule).

Parking : il s'agit du parking entier et non d'une place de parking.

Place de parking : dans ce cas, cochez la case "Prenait" ou "Quittait" un stationnement.

⚠ ATTENTION

N'oubliez pas d'indiquer le nombre de cases cochées, même s'il est égal à zéro.

13

Etablissez avec soin le croquis qui représente le déroulement de l'accident.

Indiquez le tracé des voies, la direction de chaque véhicule, tous les panneaux et marquages au sol.

14

Dans la case "Mes observations", indiquez :
• Tout ce qui n'est pas prévu par les cases "Circonstances de l'accident".

• Vos réserves lorsque l'autre conducteur fait figurer sur le constat des mentions qui vous paraissent inexactes.

Que faire... en cas d'accident ?

- 1 Garez votre véhicule et signalez l'accident (triangle, feux de détresse...).
- 2 Faites sortir les passagers et mettez-les en sécurité. Si vous êtes sur l'autoroute, invitez-les à se placer derrière les rambardes de sécurité.
- 3 S'il y a des blessés, même légers, appelez les secours.
- 4 Remplissez ensuite votre constat amiable avec le ou les personnes concernées, même s'il n'y a qu'un seul véhicule endommagé.
- 5 S'il y a des témoins de l'accident, relevez leur identité et leurs coordonnées.
- 6 Adressez le constat à votre assureur conseil Generali dans les 5 jours.
- 7 Contactez votre assureur conseil pour connaître le réparateur agréé Generali le plus proche.

VOTRE VÉHICULE EST HORS D'ÉTAT DE CIRCULER :

Appelez SARIMassistance. Nos équipes interviennent rapidement.

Votre véhicule est remorqué jusqu'au garage le plus proche.

Si nécessaire, votre hébergement ou votre rapatriement sont aussitôt organisés.



01 40 255 100

Comment bien remplir son constat amiable ?

Utilisez le constat amiable pour nous déclarer tout accident, avec ou sans adversaire.

SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT :

- ✓ Utilisez un seul constat pour 2 véhicules.
- ✓ Si vous avez des témoins de l'accident, relevez leur identité et leurs coordonnées.
- ✓ Remplissez avec un stylo à bille, le recto du constat dont les renseignements prévalent sur ceux figurant au verso.
- ✓ Vérifiez que le n° d'immatriculation indiqué par l'autre conducteur correspond bien à son véhicule.
- ✓ Les deux conducteurs doivent signer le même exemplaire. N'ajoutez rien après avoir signé.

SI L'AUTRE CONDUCTEUR REFUSE DE SIGNER LE CONSTAT AMIABLE (OU MÊME DE LE REMPLIR) :

- ✓ Portez toutes les informations susceptibles de l'identifier (immatriculation, assureur et numéro de contrat sur pare brise...).
- ✓ Recherchez des témoins.
- ✓ Indiquez le refus dans la case "Observations" (rubrique 14).

CHEZ VOUS :

Remplissez le verso du constat. Ces précisions serviront à votre assureur pour traiter plus rapidement votre dossier.

SI L'ACCIDENT MET EN CAUSE PLUSIEURS VÉHICULES :

Remplissez un constat différent avec chacun des conducteurs des véhicules concernés. Dans la rubrique "Observations", indiquez si vous avez été projeté ou non sur le véhicule situé devant vous.

S'IL Y A DES BLESSÉS :

Précisez au verso leur nombre, leur qualité (passager de votre véhicule, d'un autre véhicule, conducteur, piéton, cycliste...).

Que faire... en cas de vol ?

VOTRE VÉHICULE VIENT D'ÊTRE VOLÉ ?

Dans les 24 heures qui suivent le vol, déposez une plainte auprès des autorités (commissariat ou gendarmerie) et déclarez le vol à votre assureur conseil.

- ✓ Votre véhicule est retrouvé dans les 30 jours : nous le faisons réparer, si cela est possible, selon les conditions de votre contrat.
- ✓ Votre véhicule n'est pas retrouvé dans ce délai : nous vous faisons une proposition d'indemnisation à l'issue du délai de 30 jours, selon les conditions de votre contrat.

PRÉVENEZ LES RISQUES DE VOL !

Ne laissez jamais vos clés et carte grise à l'intérieur du véhicule.

Fermez les glaces et verrouillez les portières.

Ne laissez rien de visible à l'intérieur du véhicule.

Actionnez les systèmes de protection et d'alarme.

Fermez votre garage à clé ainsi que le véhicule même s'il est garé à l'intérieur.